

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2019

ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2206)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 315

présenté par

M. Pupponi, M. Acquaviva, M. Brial, M. Castellani, M. Colombani, M. El Guerrab, M. François-Michel Lambert, M. Molac, M. Pancher, Mme Pinel et M. Philippe Vigier

ARTICLE 1ER A

I. – À l'alinéa 4, après le mot :

« quotidien, »,

insérer les mots :

« en priorité dans les quartiers de la politique de la ville, ».

II. – En conséquence, compléter le même alinéa par les mots :

« en donnant la priorité au désenclavement des quartiers de la politique de la ville ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement entend préciser que priorité doit être donnée aux quartiers de la politique de la ville.

Ces territoires restent aujourd'hui largement déficitaires en termes d'infrastructures et d'accès à la mobilité alors que leurs populations sont déjà marginalisées socialement et économiquement. Le recours à une mobilité efficiente à destination de ces territoires est une urgence aux fins de résorber le phénomène de ghettoïsation dont les habitants de ces quartiers sont, hélas, victimes.